

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 741/2015
Date: 10 juin 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 699310
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2014 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches et les objectifs de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et les consignes qu'elle doit observer sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) ainsi que dans le mandat de prestations du Conseil-exécutif du 19 décembre 2012 confié à la Haute école spécialisée bernoise pour les années 2013 à 2016 (ACE 1851/2012).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2014. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Selon l'Office fédéral de la statistique, durant l'année d'études 2013-2014, 68 800 étudiants et étudiantes suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse (sans hautes écoles pédagogiques), soit 3 pour cent de plus que l'année précédente. Près de 10 pour cent de ces personnes étaient inscrites à la BFH. Au jour de référence du 15 octobre 2014, environ 6600 étudiants et étudiantes à la BFH étaient immatriculés dans une filière de bachelor ou de master. A cela s'ajoute environ 2500 participants et participantes à des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA).
- En automne 2014, près de 2200 personnes ont entamé des études de bachelor ou de master à la BFH. L'offre d'études de cette dernière a été élargie suite à l'introduction de la filière de bachelor Multimedia Production, qui est proposée en collaboration avec la *Hochschule für Technik und Wirtschaft* (HTW) de Coire. La BFH propose ainsi 29 filières de bachelor et 21 filières de master.
- A l'instar de l'année précédente, la croissance des effectifs d'étudiants et d'étudiantes s'élève à 4 pour cent au total. Seule la Haute école des arts de Berne (HEAB) a enregistré un léger recul des effectifs (-11 personnes par rapport à l'année précédente). Il faut toutefois préciser que l'ensemble des filières d'études de la HEAB est soumis à un numerus clausus. Les départements Architecture, bois et génie civil (ABG), Technique et informatique (TI) et Gestion, santé et travail social (GST) ont



quant à eux connu une légère croissance. Avec une augmentation des effectifs de 9 pour cent, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a pu compenser le recul qu'elle avait accusé l'année précédente. C'est toutefois la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), rattachée à la BFH, qui a connu la plus grande croissance en points de pourcentage (+ 29 %). Cette croissance, qui correspond à une augmentation des effectifs de 41 personnes, est notamment imputable au développement réjouissant de la filière de master.

- Pour la première fois, les coûts par place d'études à la BFH ont pu être ramenés au niveau de la moyenne suisse. Dans tous les domaines de spécialisation, les coûts par étudiant ou étudiante ont en effet été réduits par rapport à l'année précédente. Bien que les départements ABG et TI se situent encore en dessus de la moyenne en raison de leurs offres coûteuses, l'écart par rapport à celle-ci a pu être réduit de + 7 pour cent à 0 pour cent sur l'ensemble de l'école.
- Les activités de la BFH dans le domaine de la recherche appliquée et développement ont été très fructueuses. Des fonds de tiers d'un montant de 33,3 millions de francs ont ainsi été recueillis, parmi lesquels 480 projets et mandats comportaient une part de fonds de tiers supérieure à 50 000 francs. Ce chiffre correspond à une progression de 20 pour cent et comprend des collaborations avec plus de 800 partenaires praticiens de l'économie, de l'administration et de la société.
- Le conseil de l'école a approuvé les quatre centres BFH « Bois – ressource et matériau », « Systèmes agroalimentaires », « Sécurité sociale » et « Technologies en sport et médecine », qui ont pour but de concentrer et de renforcer les compétences de recherche interdisciplinaires de la BFH. Cette dernière prévoit d'en ouvrir d'autres. Par ailleurs, le nouvel Energy Storage Research Center (ESReC) a été inauguré à Bienne. Il est issu d'une collaboration entre la BFH et le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM) de Neuchâtel dans le domaine du développement du stockage de l'énergie.
- Le processus stratégique de la BFH a été lancé sous la houlette du recteur de l'école, Herbert Binggeli, qui est en fonction depuis juin 2013. Le conseil de l'école a défini les objectifs stratégiques, qui seront concrétisés en sous-stratégies.
- Lors de sa session de juin, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité le crédit de plus de 24,5 millions de francs pour le projet d'études du campus technique à Bienne. En décembre 2014, l'étape suivante du projet a été lancée avec l'appel d'offres public de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne. La réalisation du campus commun aux départements ABG et TI est en bonne voie. Les travaux relatifs à la concentration des sites de la BFH, à savoir l'analyse des sites de Berne et de Berthoud, ont en outre été effectués. Pour l'heure, la BFH est disséminée sur 26 sites différents.
- Le 1^{er} janvier 2014, la BFH est passée au système de subventionnement, ce qui a eu des conséquences dans plusieurs domaines. Le canton verse désormais une contribution fixe à la BFH, dont les comptes ne font plus partie de ses propres comptes. La compétence opérationnelle des organes de la BFH a par ailleurs

augmenté. Ce processus est soutenu par l'introduction d'un système de finances et de ressources en personnel fonctionnant sur la solution informatique SAP. Depuis janvier 2014, divers processus dans les domaines des finances, du controlling, des ressources humaines et de l'administration des projets sont ainsi exécutés via ce nouveau système.

- Les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, introduites suite à la mise en place du système de subventionnement, exigent l'établissement du bilan des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance sur l'organisation. L'évaluation est effectuée chaque année sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance. Les changements s'agissant des répercussions économiques sont consignés dans les charges de personnel, de manière à avoir une influence sur le résultat. Pour la BFH, cela signifie que son résultat annuel est considérablement influencé par les résultats des comptes des institutions de prévoyance (degré de couverture). La PHBern n'a aucun pouvoir en la matière. Tout gain ou perte résultant d'une modification des répercussions économiques des engagements de prévoyance ne doit pas être considéré comme librement disponible mais comme une provision pour d'éventuelles répercussions contraires des engagements de prévoyance dans les années à venir. La BFH étudie une autre méthode de calcul qui permettrait de compenser les fluctuations dues au résultat des institutions de prévoyance et envisage de l'appliquer aux comptes 2015.
- Pour la BFH, cette situation a eu pour conséquence qu'un gain supplémentaire de 8,9 millions de francs a été enregistré en 2014 en raison d'une baisse des engagements économiques à l'égard des institutions de prévoyance, lequel reste toutefois lié en tant que provision de prévoyance. Ainsi, des 15,6 millions de francs d'excédent de revenus, seuls 6,7 millions représentent un résultat d'exploitation au sens strict.
- Les résultats positifs enregistrés par la BFH ont d'une part permis de résorber ses capitaux propres jusqu'à présent négatifs dans le domaine des fonds principaux et d'autre part de constituer des provisions afin d'équilibrer les variations annuelles. Cela permet de renforcer la stabilité du financement de la BFH et de créer une certaine marge de manœuvre pour la réalisation de projets revêtant une importance stratégique.
- Depuis 2014, la BFH est touchée par les allègements budgétaires décidés dans le cadre de l'examen des offres et des structures, ce qui s'est traduit par une diminution des recettes à hauteur de 1,7 millions de francs pour l'année sous revue.
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, le conseil d'école de la BFH compte trois nouveaux membres. Stefan Gelzer, directeur de l'Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne, Regula Gloor, membre du comité directeur de Gloor Frères SA, et Markus Ruprecht, CEO de Güdel AG, ont en effet été élus par le Conseil-exécutif pour remplacer Rudolf Samuel Güdel, qui est décédé de manière subite, Monika Löffel-Bösch, qui a démissionné de ses charges, et Herbert Binggeli, qui a été élu recteur de la BFH.
- La séance de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la BFH a eu lieu le 4 novembre 2014. La Direction de l'instruction publique a constaté que la BFH remplissait entièrement et en fournissant une qualité élevée le mandat que lui attribue

la législation et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la BFH le 22 avril 2015.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB)
- Article 69, alinéa 3 de l'ordonnance du 5 mai 2004 sur la Haute école spécialisée (OHESB)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2014 de la Haute école spécialisée bernoise.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièces jointes

- Rapport de gestion 2014 de la BFH